

La Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine propose le rachat de la totalité de ses Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)

Lors de sa séance du 29 septembre 2009, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine a décidé le principe d'un rachat de la totalité de ses CCI en circulation.

Dans cette perspective, il a convoqué une Assemblée Spéciale des porteurs de CCI en vue de soumettre à leur approbation, d'une part la modification des contrats d'émission des CCI par l'introduction d'une clause de rachat de la totalité des CCI Aquitaine, et d'autre part le rachat de la totalité des CCI Aquitaine en circulation, au prix unitaire de 33,60 €.

Les résolutions présentées à l'Assemblée Spéciale devront, pour être adoptées, recueillir une majorité des 2/3 des votes exprimés ou représentés, sous réserve de l'atteinte d'un quorum de 50% sur première convocation (25% sur deuxième convocation). A défaut de vote majoritaire des 2/3 des voix exprimées ou représentées, la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine de racheter ses CCI à 33,60 € sera nulle et non avenue. En cas de vote majoritaire favorable des porteurs de CCI en Assemblée Spéciale, il est prévu que le règlement des porteurs de CCI intervienne le 30 novembre 2009.

La modification des contrats d'émission des CCI et leur rachat seront soumis à une décision préalable de l'Assemblée Générale extraordinaire des sociétaires de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine, convoquée pour le 26 octobre 2009.

Le prix de rachat de 33,60 € par CCI a été fixé par le Conseil d'administration sur la base des travaux conduits par Oddo Corporate Finance, banque conseil de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine, et a fait l'objet d'une attestation d'équité de la part de Bellot Mullenbach et Associés, désigné en qualité d'expert indépendant.

Les porteurs de CCI seront réunis en Assemblée Spéciale le 26 octobre 2009 à 16h30 au Palais des Congrès de Bordeaux et à défaut de quorum sur première convocation, le 9 novembre 2009.

Tous les documents détaillant les conditions de l'opération ainsi que les modalités du vote, qui pourra s'effectuer par correspondance, seront disponibles à compter du jeudi 1^{er} octobre 2009 à 18 heures sur le site dédié <http://www.cci-aquitaine.com> et, sans frais, au siège social de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine 304, boulevard du Président Wilson à Bordeaux.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine souhaite attirer l'attention des porteurs de CCI sur la nécessité d'exprimer leurs votes à cette Assemblée Spéciale par l'un quelconque des moyens qui seront mis à leur disposition.

La cotation des CCI suspendue depuis le mercredi 23 septembre 2009 à l'ouverture des marchés reprendra le vendredi 2 octobre 2009 à l'ouverture des marchés.

Les Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) du Crédit Agricole d'Aquitaine sont cotés sur Euronext NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0000044547 - Bloomberg GNI - Reuters CRAGI.PA
<http://www.cci-aquitaine.com>

CONTACTS

Crédit Agricole d'Aquitaine

Direction Financière – Pascale BOHN - Tél : 05 56 90 42 31 email : pascale.bohn@ca-aquitaine.fr

Relations presse

Fin'Extenso – Isabelle APRILE – 01 39 97 61 22 – 06 17 38 61 78 – i.aprile@finextenso.fr

Mise en Valeurs – Frédéric HUIGNARD - 06 86 00 10 17 – mevaleurs@wanadoo.fr